

### Schaerbeek se dote d'un Ombudsman

Le Conseil communal a approuvé hier soir à l'unanimité la création d'un poste d'Ombudsman.

Schaerbeek devient ainsi la 2<sup>ème</sup> commune de Bruxelles à se doter d'un Ombudsman.

Celui-ci sera chargé principalement de deux missions :

- traiter les plaintes des citoyens à l'égard de l'administration communale et ;
- faire des recommandations au Conseil en lien avec les dossiers qu'il aura été amené à traiter.

L'objectif recherché est donc non seulement d'améliorer l'accès des citoyens à l'administration mais aussi la performance de l'administration.

Ce projet figurant dans l'accord de majorité, et porté depuis longtemps également par le mouvement citoyen Démocratie Schaerbeekoise, n'a pas pu être mis en œuvre plus tôt faute de moyens financiers. La meilleure santé des finances communales permet désormais qu'il le soit.

Notons que l'Ombudsman sera placé directement sous l'autorité du Conseil communal afin d'exercer sa fonction en toute indépendance et impartialité. Même si administrativement, il sera rattaché aux services du Secrétaire communal.

L'appel à candidature sera lancé dès la rentrée en septembre pour une entrée en fonction le plus rapidement possible, nous espérons avant la fin de l'année 2017.